

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

A SA DIXIEME SESSION

Bali (Indonésie), 4-8 octobre 1993

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Participation à la dixième session	2
2. Ordre du jour de la session	5
3. Répertoire des résolutions	7
4. Texte des résolutions adoptées par l'Assemblée	10

1. Participation à la dixième session

I. Membres effectifs¹

Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Népal, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République slovaque, République Tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume du Cambodge, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

II. Membres affiliés²

Alliance internationale de tourisme (AIT) ; Association du tourisme du Pacifique-Asie (PATA) ; Association internationale des Skal Clubs ; Association mondiale pour la formation professionnelle touristique (AMFORT) ; Baltic Tourism Cooperation ; BBS Tourism & Travel International (PVT) Ltd. (Sri Lanka) ; Bermuda College - Faculty of Hotel and Business Administration / Centre for Tourism Research and Innovation ; Biman Bangladesh Airlines ; Bogazici University (Turquie) ; Bureau international du tourisme social (BITS) ; Catering and Tourism Training Institute (Ethiopie) ; Central Council for Tourism and Excursions, S.A. (CCTE) (Fédération de Russie) ; CHR. Hogeschool Noord Nederland, Sector Economie (Pays-Bas) ; Club Méditerranée (France) ; Comité régional du tourisme de Midi-Pyrénées (France) ; Commission européenne de tourisme (CET) ; Confederación de Organizaciones Turísticas de la América Latina (COTAL) ; Corporate Location (Royaume-Uni) ; Department of Hotel and Tourism Management - Hong Kong Polytechnic ;

¹Y compris les Etats admis comme Membres au cours de la session.

²Y compris les Membres affiliés admis au cours de la session.

Department of Management Studies for Tourism and Hotel

Industries - University of Surrey (Royaume-Uni) ; Economics Research Associates (Etats-Unis d'Amérique) ; Egyptian Tourist Authority ; Fédération internationale de l'automobile (FIA) ; Fédération internationale des opérateurs de tours (FIOT) ; Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FENOTSI) (France) ; Greene Belfield-Smith Division, Touche Ross Management Consultants (Royaume-Uni) ; Groupe d'action du tourisme européen (ETAG) ; Horwath Consulting Ltd. (Royaume-Uni) ; Iberia, Líneas Aéreas de España ; India Tourism Development Corporation Ltd. (ITDC) ; Interval International ; Intourist Holding Company (Fédération de Russie) ; Japan Airlines ; Japan National Tourist Organization (JNTO) ; Kenya Tourist Development Corporation (KTDC) ; Kenya Utalii College ; Korea National Tourism Corporation (KNTC) ; La Maison de l'Alsace (France) ; Netherlands Institute of Tourism and Transport Studies ; Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal (Canada) ; Office du tourisme et des congrès de Paris (France) ; Pannel Kerr Forster Worldwide (Royaume-Uni) ; Resort Condominiums International (RCI) ; Royal Jordanian ; Society for the Advancement of Travel for the Handicapped (Etats-Unis d'Amérique) ; Texas A&M University, Department of Recreation, Park and Tourism Sciences (Etats-Unis d'Amérique) ; Thed International (France) ; The University of Queensland, Department of Business Studies (Australie) ; Tourism Development and Education Foundation (TUGEV) (Turquie) ; Tours Brasil ; Université du Québec à Montréal (Canada) ; University of Minnesota - Tourism Center (Etats-Unis d'Amérique) ; Vao "Intourist" (Fédération de Russie), et Visa International (Etats-Unis d'Amérique).

III. Observateur permanent

Saint-Siège.

IV. Etats non membres

Afrique du Sud, Australie, Bahreïn, Bhoutan, Lituanie, Nouvelle-Zélande et République centrafricaine.

V. Observateur

Palestine.

VI. Organisations internationales**a) Organisations intergouvernementales du système des Nations Unies**

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation internationale du travail (OIT), et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

b) Autres organisations intergouvernementales

Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE); Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ; Commission des Communautés européennes (CCE), et Organisation de l'unité africaine (OUA).

c) Organisations non gouvernementales

Air Mauritius ; Association internationale de charter aérien (AICA) ; Bali Tourism Development Corporation (BTDC) ; Dinah Pty Ltd. (Australie) ; Fédération internationale des journalistes et écrivains de tourisme (FIJET) ; Garuda Indonesia ; Inter-Continental Hotels Group Ltd. (Royaume-Uni) ; International Academy for the Study of Tourism ; International Institute of Advanced Studies (Inde) ; "Odissei" Tourist Agency (Fédération de Russie) ; Premier Consultants (Etats-Unis d'Amérique), et University of Waterloo, Department of Geography (Canada).

VII. Commissaires aux comptes

Bangladesh et Espagne.

2. Ordre du jour de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée
3. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Nomination du Bureau de la Commission plénière de l'Assemblée
5. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
6. Composition de l'Organisation
 - a) Approbation des demandes d'admission à la qualité de Membre
 - b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - c) Demandes de suspension de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement
7. Rapport du Secrétaire général
8. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale
9. Rapport du Président des Membres affiliés
10. Rapport sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993
 - a) Coopération technique
 - b) Education et formation
 - c) Marketing et promotion
 - d) Environnement et développement
 - e) Facilitation et libéralisation

- f) Ventilation des activités par région
11. Questions administratives et financières
 - a) Rapport du Secrétaire général
 - b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1992
 - c) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la huitième période financière (1990-1991)
 - d) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1991
 12. Projet de programme de travail et de budget de l'Organisation pour la période 1994-1995
 13. Fixation des contributions des Membres au budget de l'Organisation pour la période 1994-1995
 14. Examen et approbation des accords conclus par l'Organisation
 15. Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies ; évolution juridique et statutaire de l'Organisation
 - a) L'avenir de l'Organisation
 - b) Les implications statutaires
 - c) Le personnel
 16. Rapport sur la Journée mondiale du tourisme et adoption des thèmes pour 1994 et 1995
 17. Nomination du Secrétaire général pour la période 1994-1997 sur recommandation du Conseil exécutif
 18. Election des Membres du Conseil
 19. Election des Commissaires aux comptes pour la période 1994-1995

20. Lieu et dates de la onzième session de l'Assemblée générale

3. Répertoire des résolutions³

<u>N° de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
297(X)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	10
298(X)	Election du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée (point 2 de l'ordre du jour)	10
299(X)	Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs (point 3 de l'ordre du jour)	11
300(X)	Nomination du Bureau de la Commission plénière de l'Assemblée (point 4 de l'ordre du jour)	11
301(X)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (point 5 de l'ordre du jour)	12
302(X)	Composition de l'Organisation : a) Approbation des demandes d'admission à la qualité de Membre (point 6 a) de l'ordre du jour)	12
303(X)	Composition de l'Organisation : b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts (point 6 b) de l'ordre du jour)	16
304(X)	Composition de l'Organisation : c) Demande de suspension de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement (point 6 c) de l'ordre du jour)	18
305(X)	Rapport du Secrétaire général (point 7 de l'ordre du jour)	20

³L'Assemblée générale ayant adopté 296 résolutions à ses neuf sessions précédentes, la première résolution adoptée à sa dixième session porte le numéro 297(X).

<u>N° de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
306(X)	Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (articles 19 a) et 20 des Statuts) (point 8 de l'ordre du jour)	21
307(X)	Rapport du Président des Membres affiliés (point 9 de l'ordre du jour)	22
308(X)	Rapport sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : a) Coopération technique (point 10 a) de l'ordre du jour) ...	22
309(X)	Rapport sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : b) Education et formation ; c) Marketing et promotion ; d) Environnement et développement ; e) Facilitation et libéralisation (point 10 b)c)d)e) de l'ordre du jour)	24
310(X)	Rapport sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 - Protection en matière de santé (point 10 e) de l'ordre du jour)	26
311(X)	Rapport sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : f) Ventilation des activités par région (point 10 f) de l'ordre du jour)	27
312(X)	Questions administratives et financières : a) Rapport du Secrétaire général (point 11 a) de l'ordre du jour)	28
313(X)	Questions administratives et financières : b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1992 (point 11 b) de l'ordre du jour)	29
314(X)	Questions administratives et financières : c) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la huitième période financière (1990-1991) (point 11 c) de l'ordre du jour)	29
315(X)	Questions administratives et financières :	

d) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1991 (point 11 d) de l'ordre du jour)	30
--	----

<u>N° de la résolution</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
316(X)	Projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 1994-1995 (point 12 de l'ordre du jour)	30
317(X)	Projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 1994-1995 - Sécurité et protection des touristes (point 12 de l'ordre du jour)	32
318(X)	Fixation des contributions des Membres au budget de l'Organisation pour la période 1994-1995 (point 13 de l'ordre du jour) ..	32
319(X)	Examen et approbation des accords conclus par l'Organisation (point 14 de l'ordre du jour)	33
320(X)	Avenir de l'Organisation et relations avec le système des Nations Unies ; évolution juridique et statutaire de l'Organisation (point 15 de l'ordre du jour)	35
321(X)	Rapport sur la Journée mondiale du tourisme et adoption des thèmes pour 1994 et 1995 (point 16 de l'ordre du jour)	36
322(X)	Nomination du Secrétaire général pour la période 1994-1997 sur recommandation du Conseil exécutif (point 17 de l'ordre du jour)	37
323(X)	Election des Membres du Conseil (point 18 de l'ordre du jour)	38
324(X)	Election des Commissaires aux comptes pour la période 1994-1995 (point 19 de l'ordre du jour)	39
325(X)	Lieu et dates de la onzième session de l'Assemblée générale (point 20 de l'ordre du jour)	39
326(X)	Remerciements au pays-hôte	40

4. Texte des résolutions adoptées par l'Assemblée

A/RES/297(X)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents A/10/1 prov. et A/10/1 prov.annot.)

L'Assemblée générale

Adopte l'ordre du jour de sa dixième session reproduit dans le document A/10/1 prov.

.....

A/RES/298(X)

Election du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

Point 2 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale

1. Déclare élu en tant que Président de la dixième session, S.E. M. Joop Ave, Ministre du Tourisme, des Postes et des Télécommunications de la République d'Indonésie ; et
2. Déclare élus en tant que Vice-Présidents de la dixième session MM. Abdallah Baali (Algérie), Silvio Magalhaes Barros (Brésil), Doug Fyfe (Canada), Javier Gómez-Navarro (Espagne), Yaro Yusuf Mamman (Nigéria), Mohammad Amin Abul Shamat (République arabe syrienne), Dan Matei (Roumanie) et Gamini Lukuge (Sri Lanka).

.....

A/RES/299(X)

**Nomination de la Commission de vérification
des pouvoirs**

Point 3 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance des propositions de son Président, formulées conformément aux dispositions de l'article 13.1 de son Règlement intérieur,

Déclare que la Commission de vérification des pouvoirs sera composée des Membres suivants :

Argentine
Etats-Unis d'Amérique
Guinée-Bissau
Israël
Japon
Lesotho
Maldives
Pologne
Yémen

.....

A/RES/300(X)

**Nomination du Bureau de la Commission
plénière de l'Assemblée**

Point 4 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale

Déclare que sont élus au Bureau de la Commission plénière de l'Assemblée, les Membres suivants :

Président : Allemagne
Vice-Président : Zimbabwe
Rapporteur : Bangladesh

Membres : Chine, Jordanie et Mexique

.....

A/RES/301(X)

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Point 5 de l'ordre du jour
(document A/10/5)

L'Assemblée générale,

Ayant été saisie du rapport soumis par la Commission de vérification des pouvoirs (document A/10/15),

Approuve ledit rapport.

.....

A/RES/302(X)

Composition de l'Organisation

**a) Approbation des demandes d'admission
à la qualité de Membre**

Point 6 a) de l'ordre du jour
(documents A/10/6 a), A/10/6 a) Rev., A/10/6 a) Add.1
et A/10/6 a) Add.2)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance des modifications intervenues dans la composition de l'Organisation depuis sa neuvième réunion ainsi que des demandes d'adhésion à la qualité de Membre effectif et affilié reçues par le Secrétaire général et énoncées dans les documents A/10/6 a), A/10/6 a) Rev., A/10/6 a) Add.1 et A/10/6 a) Add.2,

Ayant pris note des observations présentées par le Secrétaire général quant à la situation juridique, tant de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY), que de la République fédérative de Yougoslavie (RFY) (Serbie et Monténégro), au regard de leur situation vis-à-vis de l'Organisation, et de la pratique suivie par d'autres institutions internationales, notamment par les Nations Unies,

1. Prend acte des changements intervenus dans la composition de l'Organisation depuis la neuvième Assemblée générale,

avec l'accession à la qualité de Membre de la Fédération de Russie en lieu et place de l'Union soviétique, ainsi que de la République tchèque et de la Slovaquie, successeurs de l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque ;

2. Approuve les demandes d'admission présentées par El Salvador et le Guatemala ainsi que par les Républiques d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, d'Ouzbékistan, de Slovénie, et du Turkménistan ;
3. Considère que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne peut pas assurer automatiquement la continuité de la qualité de Membre de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie à l'Organisation, et décide en conséquence que la République fédérative de Yougoslavie doit, si elle souhaite acquérir la qualité de Membre, présenter sa candidature conformément à l'article 5, paragraphe 3, des Statuts de l'Organisation;

Ayant pris connaissance des demandes d'admission à la qualité de Membre affilié reçues par le Secrétaire général,

4. Approuve, sur recommandation du Conseil exécutif (résolution 172(VI)), les candidatures à la qualité de Membre affilié des organismes suivants :
 1. Aéroports de Montréal (Canada)
 2. Air Canada
 3. Asociación de Mayoristas de Viajes Españolas (AMAVE)
 4. Asociación Industrial Hotelera Gastronómica del Paraguay
 5. Asociación Nacional de Estaciones Termales (Espagne)
 6. Association des hôtels du Grand Montréal (Canada)
 7. Association of Greek Tourist Enterprises (Grèce)
 8. Bali Hotel and Tourism Training Institute (Indonésie)
 9. Baltic Tourism Corporation
 10. Bandung Hotel and Tourism Training Institute (Indonésie)
 11. BBS Tourism and Travel International (PVT) Ltd. (Sri Lanka)
 12. Belintourist Joint Stock Company (République de Bélarus)
 13. Bermuda College Faculty of Hotel and Business Administration
 14. Bogazici University Tourism Program (Turquie)
 15. Catering and Tourism Training Institute (Ethiopie)
 16. Centre for Hotel and Tourism Management, University of the West Indies
 17. CHR. Hogeschool Noord Nederland, Sector Economic (Pays-Bas)
 18. Ciset-International Center of Studies on the Tourist Economy (Italie)

19. Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées (France)
20. Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur (France)
21. Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio, Servicios y Turismo (Mexique)

22. Corporate Location (Royaume-Uni)
23. Cyprus Hotel Association
24. Department of Hotel and Tourism Management - Hong Kong Polytechnic
25. Dublin Institute of Technology, College of Catering (Irlande)
26. Ecole de tourisme et d'hôtellerie du Collège Lasalle, Montréal (Canada)
27. Economics Research Associates (ERA) (Etats-Unis d'Amérique)
28. Empresas Barceló (Espagne)
29. Escuela de Turismo de Asturias (Espagne)
30. Escuela de Turismo Vox (Espagne)
31. Escuela Oficial de Turismo (Espagne)
32. Escuela Oficial de Turismo de Canarias (Espagne)
33. Escuela Superior de Hostelería y Turismo (Espagne)
34. Etudes supérieures de tourisme et d'hôtellerie - Université d'Angers (IUP-ESTHUA) (France)
35. Euro Disney, S.C.A. (France)
36. Fédération des grandes tours du monde (Canada)
37. Fédération internationale des opérateurs de tours
38. Frank-Tourism Consultant International (Nigéria)
39. Fundación Universidad "Perito Moreno" (Argentine)
40. Greene Belfield-Smith Division, Touche Ross Management Consultants (Royaume-Uni)
41. Groupe d'action du tourisme européen (ETAG)
42. Grupo Gargallo Hoteles (Espagne)
43. Haaga Instituutti, School of Hotel, Restaurant and Tourism Management (Finlande)
44. Havanatur, S.A. (Cuba)
45. Hoteles Escuela de Canarias, S.A. (Espagne)
46. IBAHRS-International Buenos Aires Hotel and Restaurant School (Argentine)
47. Institut de management hôtelier international (France)
48. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (Canada)
49. Institute of Hotel and Tourism Management (Inde)
50. Inter-American Hotel Association
51. International Hotel and Tourism Institute of St.Kitts
52. Interval International (Etats-Unis d'Amérique)
53. Intourist Holding Company (Fédération de Russie)
54. Iraqi Airways
55. Istituto Superiore Europeo di Studi Turistici (Italie)
56. Kerala Tourism Development Corporation Ltd. (Inde)
57. Keroul (Canada)
58. Korea Tourist Association
59. Majestic Tours (Pérou)

60. Netherlands Institute of Tourism and Transport Studies
61. Norsk Hotellhøgskole, The Norwegian College of Hotel Management
62. Northern Arizona University, School of Hotel and Restaurant Management (Etats-Unis d'Amérique)
63. Northern Territory University, Faculty of Business (Australie)

64. Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal (Canada)
65. Pannel Kerr Forster (Royaume-Uni)
66. Paradores de Turismo de España, S.A.
67. Regina Tour (République de Moldova)
68. Resort Condominiums International, Inc. (Etats-Unis d'Amérique)
69. Russian Association of Social Tourism (Fédération de Russie)
70. Secretaría de Turismo de Río de Janeiro (Brésil)
71. Società Incremento Turistico Alberghiero Valdostano-SITAV (Italie)
72. Texas A&M University, Department of Recreation, Park and Tourism Sciences (Etats-Unis d'Amérique)
73. Thed International (France)
74. The Inter-American Educational Institute
75. THR-Asesores en Turismo, Hotelería y Recreación S.A. (Espagne)
76. Tourism Development and Education Foundation (Turquie)
77. Tourism Organization of the Baltic States
78. Tours Brasil Ltda.
79. Universidad de Granada, Instituto de Desarrollo Regional (Espagne)
80. Université du Québec à Montréal (Canada)
81. University of Denver, School of Hospitality Management and Tourism (Etats-Unis d'Amérique)
82. University of Minnesota - Tourism Centre (Etats-Unis d'Amérique)
83. University of Queensland, Department of Business Studies (Australie)
84. Vao "INTOURIST" (Fédération de Russie)
85. Via Rail Canada
86. VISA International

5. Prend note du retrait d'organismes en tant que Membre affilié, conformément aux dispositions de l'article 35 des Statuts (date de retrait indiquée entre parenthèses) ou par suite de leur cessation d'activités (date de la notification indiquée entre parenthèses) :
 - Bohio Dominicano (République dominicaine) (5 mai 1993)
 - Empresa Nacional "Almacenes, Depósitos y Estaciones Aduaneros, S.A." - ALDEASA (Espagne) - 10 novembre 1992)
 - Interface Group (Etats-Unis d'Amérique) (25 janvier 1994)
 - Fédération internationale de camping et de caravaning

- (FICC) (14 décembre 1993)
- International Transport Workers' Federation (7 août 1992)
 - Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (France) (12 octobre 1993)
 - The Economist Intelligence Unit (Royaume-Uni) (10 décembre 1991)
 - Tourisme et travail (France) (23 février 1992)
 - Union des transports aériens (France) (a fusionné avec Air France) (6 novembre 1992)
 - Viro Innocenti (Italie) (14 septembre 1993)
-
- EXPO '92 (Espagne) (15 décembre 1992)
 - Supreme Hotel Management and Consulting Inc. (Turquie) (21 décembre 1992)
6. Décide par ailleurs que les Membres affiliés indiqués ci-après, passibles des dispositions de l'article 34 des Statuts et avec lesquels aucun contact n'a existé depuis plus de quatre ans, doivent être considérés comme s'étant retirés de l'Organisation :
- Forum international de l'hôtellerie de plein air (France)
 - Organización Nacional de Turismo Estudiantil y Juvenil (Venezuela).

.....

A/RES/303(X)

Composition de l'Organisation

b) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts

Point 6 b) de l'ordre du jour
(documents A/10/6 b)c), A/10/6 b)c) Add.1, A/10/6 b)c) Add.2,
A/10/6 b)c) Add.3 et A/10/6 b)c) Add.4)

L'Assemblée générale,

Considérant la résolution 217(VII), adoptée à sa septième session, dans laquelle il est reconnu que l'article 34 des Statuts, qui prévoit la sanction de suspension pour tout Membre qui persiste à poursuivre une politique contraire à l'objectif fondamental de l'Organisation, tel que décrit dans l'article 3 des Statuts, est applicable en cas de non-paiement prolongé des contributions obligatoires au budget de l'Organisation,

Considérant le rapport que lui a soumis le Secrétaire général en application de ladite résolution,

1. Constate que l'article 34 des Statuts est appliqué aux Membres ci-après qui, en conséquence, se trouvent privés de tous les droits et privilèges inhérents à la qualité de Membre :

Membres effectifs :

1. AFGHANISTAN
2. BOLIVIE
3. BURUNDI
4. EMIRATS ARABES UNIS
5. GAMBIE
6. GRENADE
7. MALI
8. MAURITANIE
9. NIGER
10. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
11. SAO TOME-ET-PRINCIPE
12. SIERRA LEONE

Membres affiliés :

1. CONSEIL NATIONAL DU TOURISME AU LIBAN
2. EMPRESA DE TURISMO DE PERNAMBUCO
3. MISR ASWAN TOURISM COMPANY

2. Constate également que les Membres ci-après sont passibles des dispositions de l'article 34 des Statuts :

Membres effectifs :

1. BURKINA FASO
2. HAITI
3. OUGANDA
4. REPUBLIQUE DOMINICAINE
5. TCHAD

Membres affiliés :

1. AIR ZAIRE
2. CENTRE INTERNATIONAL DE PREVENTION ET PROTECTION
3. CONFEDERACION LATINOAMERICANA DE PRENSA TURISTICA
4. HOTEL INVESTMENT BUREAU
5. MONTENEGROTURIST
6. PATRONATO REGIONAL DE TURISMO DE CANTABRIA

- 7. SYRIAN ARAB COMPANY FOR HOTELS AND TOURISM
- 8. TOURCONSULT/INTERNATIONAL
- 9. UNIVERSIDAD INTERAMERICANA

3. Décide de continuer à appliquer à leur endroit la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts, dans les conditions précisées ci-après :
- a) lorsqu'un Membre de l'Organisation est en retard dans le paiement de quatre exercices financiers quelconques, sans que ceux-ci soient nécessairement consécutifs, et sans que le paiement partiel des contributions fasse obstacle à l'application de la mesure de suspension, et
 - b) lorsque ledit Membre n'a pas convenu avec le Secrétaire général d'un plan de paiement des contributions dues, et cela dans un délai d'un an à partir de la date de la résolution de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci constate que la mesure de suspension est devenue applicable à ce Membre conformément à l'article 34 des Statuts,
4. Prie le Secrétaire général de mettre en oeuvre la présente résolution et de rendre compte de son application à chacune des sessions du Conseil exécutif.

.....

A/RES/304(X)

Composition de l'Organisation

c) Demande de suspension de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement

Point 6 c) de l'ordre du jour
(documents A/10/6 b)c), A/10/6 b)c) Add.1, A/10/6 b)c) Add.2,
A/10/6 b)c) Add. 3 et A/10/6 b)c) Add. 4)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général concernant les communications des Membres effectifs suivants : CAMBODGE, CAMEROUN, CONGO, PEROU, SOUDAN et YEMEN, et des Membres affiliés DA'SILVA TRAVEL SERVICES et PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA, relatives aux arriérés de contributions cumulés dus par lesdits Membres,

Considérant la recommandation formulée par le Conseil exécutif

dans sa décision 4(XLVI),

1. Approuve la décision 4 (XLVI) du Conseil exécutif,
2. Décide de maintenir la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, d'une part, à l'égard de l'IRAQ, après avoir pris note de la communication transmise par ce Membre, et, d'autre part, à l'égard des Membres suivants : EQUATEUR, LIBAN, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, PANAMA, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et VENEZUELA, qui ont respecté les plans de paiement convenus en vue de liquider leurs arriérés de contribution,
3. Décide de suspendre l'application des dispositions du paragraphe 13 à l'égard des Membres effectifs suivants : CAMBODGE, CONGO, PEROU, SOUDAN et YEMEN, ainsi qu'envers les Membres affiliés : DA'SILVA TRAVEL SERVICES et PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA, en réponse à leur demande,
4. Décide également que les dispositions du paragraphe 13 ne seront pas appliquées à partir de janvier 1994 au CAMEROUN qui a présenté un plan de paiement adéquat,
5. Rappelle que la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement est liée :
 - a) au paiement immédiat de la contribution correspondant à l'exercice financier au cours duquel est accordé la suspension de l'application du paragraphe 13,
 - b) au strict respect du plan convenu pour le règlement des arriérés,
6. Demande au Secrétaire général d'informer les Membres effectifs : CAMBODGE, CONGO, EQUATEUR, LIBAN, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, PANAMA, PEROU, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, SOUDAN, VENEZUELA et YEMEN, ainsi que les Membres affiliés: DA'SILVA TRAVEL SERVICES et PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE GRANADA que la décision qui vient d'être prise à leur égard reste subordonnée au strict respect des conditions précitées,
7. Constata que l'application des dispositions du paragraphe 13 resté en vigueur pour les Membres dont la liste suit :
Membres effectifs :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| 1. AFGHANISTAN | 12. MONGOLIE |
| 2. BOLIVIE | 13. NIGER |
| 3. BURKINA FASO | 14. OUGANDA |
| 4. BURUNDI | 15. REP. DEM. POP. LAO |
| 5. EMIRATS ARABES UNIS | 16. REPUBLIQUE DOMINICAINE |
| 6. GAMBIE | 17. RWANDA |
| 7. GRENAD | 18. SAO TOME-ET-PRINCIPE |
| 8. HAITI | 19. SIERRA LEONE |
| 9. KOWEIT | 20. TCHAD |
| 10. MALI | 21. ZAIRE |
11. MAURITANIE

Membres affiliés :

1. AIR ZAIRE
 2. CENTRE INTERNATIONAL DE PREVENTION ET PROTECTION
 3. CONFEDERATION LATINOAMERICAINE DE LA PRESSE TOURISTIQUE
 4. CONSEIL NATIONAL DU TOURISME AU LIBAN
 5. CONSEJO CENTROAMERICANO DE TURISMO
 6. EMPRESA DE TURISMO DE PERNAMBUCO (BRESIL)
 7. FEDERACION EMPRESARIA HOTELERA-GASTRONOMICA DE LA REPUBLICA DE ARGENTINA
 8. GENERAL ASSOCIATION OF TOURIST INDUSTRY OF YUGOSLAVIA
 9. HOTEL INVESTMENT BUREAU (LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA)
 10. INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THIRD AGE UNIVERSITIES
 11. INSTITUT FUR FREMDENVERKEHRS-ENTWICKLUNG (AUTRICHE)
 12. MISR ASWAN TOURISM COMPANY (EGYPTE)
 13. MONTENEGROTURIST (YUGOSLAVIE)
 14. NOVA OPERADORA DE TURISMO (BRESIL)
 15. PATRONATO REGIONAL DE TURISMO DE CANTABRIA (ESPAGNE)
 16. SCORE CONSULTANTS (FRANCE)
 17. SYRIAN ARAB COMPANY FOR HOTELS AND TOURISM
 18. TOURCONSULT/INTERNATIONAL
 19. TOURIST ASSOCIATION OF YUGOSLAVIA
 20. UNIVERSIDAD INTERAMERICANA (REPUBLIQUE DOMINICAINE)
8. Charge le Secrétaire général de veiller à la mise en application des conditions énoncées au paragraphe 5 et qu'il en informe le Conseil exécutif.

Rapport du Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour
(document A/10/7)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation, son état présent et sur les perspectives de son action future,

Ayant entendu sa présentation orale et le débat qui s'en est suivi,

1. Apprécie l'analyse qui lui a été présentée sur la situation du tourisme mondial et ses perspectives ;

2. Prend note des résultats enregistrés dans le fonctionnement interne de l'Organisation, et de la situation financière satisfaisante de celle-ci ;

3. Marque néanmoins à nouveau sa préoccupation quant aux retards qui continuent de s'accumuler en matière de versement des contributions dues par les Membres, et appelle ceux-ci à s'acquitter au plus tôt des obligations auxquelles ils ont souscrit ;

4. Enregistre avec satisfaction le renforcement en cours de la présence de l'Organisation sur le terrain, à laquelle elle avait appelé lors de sa neuvième session, et approuve le franchissement d'une nouvelle étape en ce sens, avec l'ouverture, à titre expérimental, d'un bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique, implanté au Japon ;

5. Se félicite de l'influence grandissante de l'Organisation, que traduit les nombreuses candidatures à la qualité de Membre, parvenues au Secrétariat ;

6. Manifeste sa satisfaction devant les progrès enregistrés en matière d'adaptation des textes statutaires de l'Organisation, sous l'égide du Conseil exécutif qu'elle avait chargé de poursuivre cette tâche, et

7. Partage les orientations pour l'avenir, telles que proposées par le Secrétaire général et traduites dans le programme général de travail pour la période 1994-1995.

.....

A/RES/306(X)

Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale
(articles 19 a) et 20 des Statuts)

Point 8 de l'ordre du jour
(documents A/10/8 et A/10/8 Add.1)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Conseil exécutif présenté par son Président actuel, S.E. M. Pierre Souman, Ministre du tourisme du Cameroun, conformément aux articles 19 a) et 20 des Statuts,

1. Prend note des informations qui y sont contenues ;
2. Remercie le Conseil exécutif et son Président pour leur rapport, et
3. Approuve ledit rapport.

.....

A/RES/307(X)

Rapport du Président des Membres affiliés

Point 9 de l'ordre du jour
(document A/10/9)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Président des Membres affiliés,

1. Prend connaissance avec intérêt des différentes activités menées à bien par les Membres affiliés dans le cadre de leur programme de travail pour 1992-1993, ainsi que de celles prévues pour la prochaine période biennale ;
2. Félicite le Président des Membres affiliés pour les résultats encourageants découlant de la mise en oeuvre de ce premier programme de travail, auquel se sont associés un nombre croissant de Membres affiliés, et
3. Le remercie pour son rapport détaillé.

.....

A/RES/308(X)

**Rapport sur l'exécution du programme général de travail
de l'Organisation pour la période 1992-1993**

a) Coopération technique

Point 10 a) de l'ordre du jour
(document A/10/10 a)b)c)d)e)f))

L'Assemblée générale,

Ayant examiné et entendu le rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation pour les années 1992 et 1993,

1. Prend acte des résultats enregistrés pour l'année 1992 et des résultats provisoires tels que connus pour l'année 1993 en matière de déroulement des missions d'appui sectoriel, d'exécution des projets et de recettes pour le budget de l'Organisation ;
2. Marque son intérêt pour les informations transmises par le Secrétaire général quant aux changements en cours au sein du système des Nations Unies en matière d'assistance technique et d'aide au développement, sur la base en particulier de la résolution 44/211 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989 ;
3. Exprime sa préoccupation quant aux incidences a priori peu favorables pour l'OMT, de certains de ces changements, notamment en matière de réforme des coûts d'appui, d'exécution nationale des projets et d'"approche programme" pour les activités de coopération et les ressources de l'Organisation ;
4. Approuve en conséquence la politique proposée par le Secrétaire général tendant à mieux informer et à sensibiliser les autorités nationales des pays en développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions du système des Nations Unies sur le rôle du tourisme comme facteur de

développement économique et social et sur les interventions de l'OMT en ce domaine ;

5. Demande au Secrétaire général de poursuivre et d'élargir les contacts pris avec des sources bilatérales et multilatérales de financement de projets de développement ;
6. Souhaite, afin d'amortir les effets de la nouvelle politique du PNUD sur les activités de l'OMT, que soit conduit un programme ambitieux de missions d'appui sectoriel et que l'OMT apporte son concours, le plus en amont possible, à la préparation des projets de développement touristique ;
7. Demande aux Etats Membres de continuer de faire appel aux capacités d'expertise de l'Organisation, y compris pour des projets de développement qu'ils décideraient d'exécuter nationalement, et
8. Confirme qu'en application de l'article 3 des Statuts de l'OMT, une "attention particulière" doit continuer d'être prêtée aux intérêts des pays en développement, et que cette priorité doit être maintenue en dépit des changements prévisibles du contexte international en matière d'aide multilatérale au développement.

.....

A/RES/309(X)

**Rapport sur l'exécution du programme général de travail
de l'Organisation pour la période 1992-1993**

- b) Education et formation
- c) Marketing et promotion
- d) Environnement et développement
- e) Facilitation et libéralisation

Point 10 b)c)d)e)
(documents A/10/10 a)b)c)d)e)f) et A/10/10 e) Add.1)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993,

Rappelant ses résolutions 244(VIII), 245(VIII) et 284(IX) relatives aux Centres d'éducation et de formation de l'OMT,

1. Approuve la décision 5(XLIV) adoptée par le conseil exécutif à sa quarante-quatrième session (Rome, novembre 1992), créant une structure à deux niveaux pour les Centres d'éducation et de formation de l'OMT ;
2. Recommande au Secrétaire général de poursuivre la politique d'éducation et de formation de l'Organisation sur la base convenue dans ladite décision du Conseil ;

Rappelant sa résolution 284(IX) sur la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme tenue à Ottawa (Canada) en 1991,

3. Exprime sa satisfaction devant l'évolution enregistrée en matière de normalisation des statistiques du tourisme dans le monde, et notamment devant l'adoption par la vingt-septième session de la Commission des statistique des Nations Unies (New York, mars 1993) des définitions de l'OMT recommandées par la Conférence d'Ottawa ;
4. Apporte son soutien au programme engagé par le Secrétaire général, en liaison avec le Comité de suivi pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence d'Ottawa, et spécialement à la préparation de manuels techniques, et à l'organisation de séminaires visant au renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Souligne l'importance des études de marché à caractère régional et de prévision, en tant que services nouveaux et tangibles qui aident les Membres à suivre l'évolution du tourisme et à prendre leurs décisions de planification et de marketing ;
6. Prie le Secrétaire général de poursuivre l'étroite coopération établie dans ce domaine avec le Bureau de statistique des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, EUROSTAT et l'Association de tourisme du Pacifique-Asie (PATA) ;

Ayant examiné l'information transmise par le Secrétaire général sur le Centre de documentation de l'OMT,

7. Confirme le rôle et l'importance du Centre de documentation en tant que point de convergence pour la collecte, l'analyse, la diffusion et l'échange d'informations techniques sur les voyages et le tourisme ;
8. Invite les Membres à continuer à apporter leur appui au Centre de documentation, notamment en fournissant de façon

régulière des études, des rapports et des textes législatifs ou réglementaires, permettant la mise à jour continue des bases de données et des publications du Centre;

Rappelant sa résolution 284(IX) sur l'environnement, la planification et la conservation,

9. Félicite le Secrétaire général pour sa participation active à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en juin 1992;
10. Exprime sa satisfaction devant les références faites au tourisme dans le "programme Action 21" adopté par la CNUED;
11. Prie instamment les Membres d'adopter progressivement et systématiquement les mesures nécessaires pour promouvoir un développement durable du tourisme ;
12. Charge le Secrétaire général et le Comité de l'environnement du Conseil exécutif de poursuivre la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et, notamment, avec la nouvelle Commission sur le développement durable, afin d'assurer l'application partout dans le monde des principes de la CNUED à l'industrie des voyages et du tourisme ;

Ayant examiné l'information fournie par le Secrétaire général sur la facilitation, la libéralisation, la sécurité et la santé,

13. Réaffirme que l'élimination progressive des barrières aux voyages internationaux est essentielle pour la promotion et le développement du tourisme ;
14. Invite les Membres à s'intéresser activement au projet d'Accord général sur le commerce des services (GATTS) en tant que condition de la libéralisation des voyages et du tourisme et donc d'un développement plus équilibré du tourisme, et
15. Encourage le Secrétaire général à continuer à rechercher un appui en faveur des mesures relatives à la santé des touristes, à la sécurité de leurs déplacements et de leur séjour, au contrôle de la sécurité alimentaire et à l'accès au tourisme des personnes du troisième âge et des handicapés.

.....

A/RES/310(X)

Rapport sur l'exécution du programme général
de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993

Protection en matière de santé

Point 10 e) de l'ordre du jour
(documents A/10/10 a)b)c)d)e) et A/10/10 e) Add.1)

L'Assemblée générale,

Consciente de la nécessité de protéger tout particulièrement la santé des voyageurs et des personnes qui les accueillent,

Rappelant le principe, énoncé dans sa résolution 180(VI), selon lequel il appartient aux Etats Membres de favoriser l'expansion des mouvements internationaux de personnes en assouplissant ou normalisant autant que possible les diverses formalités administratives au passage des frontières,

Soulignant l'importance d'une information et d'une réglementation sanitaires claires, précises et objectives, concernant les voyages, afin de former les consommateurs et de préserver les visiteurs internationaux des risques en matière de santé,

Soulignant en outre la nécessité de protéger les communautés d'accueil contre les comportements potentiellement dangereux de certains visiteurs, en ce qui concerne la santé,

1. Prie instamment les Administrations nationales de tourisme de collaborer avec les autorités sanitaires de leur pays pour fournir à tous les intéressés l'information touristique sanitaire nécessaire, et
2. Recommande aux Etats et au secteur opérationnel du tourisme de s'inspirer des principes énoncés par le Comité de sécurité du tourisme et le Comité de facilitation de l'Organisation mondiale du tourisme, établis en liaison avec l'Organisation mondiale de la santé, et de les appliquer aux pratiques régissant l'information et la protection des consommateurs.

.....

A/RES/311(X)

**Rapport sur l'exécution du programme général de travail
de l'Organisation pour la période 1992-1993**

f) Ventilation des activités par région

Point 10 f) de l'ordre du jour
(document A/10/10 a)b)c)d)e)f))

L'Assemblée générale,

Ayant été informée de la mise en oeuvre des actions réalisées au titre du programme général de travail de l'Organisation, ventilées sur une base régionale pour les années 1992-1993, ainsi que des réunions des commissions régionales et des activités sur le terrain conduites par le Secrétariat,

Ayant pris connaissance de la recommandation du Conseil exécutif relative à l'ouverture, à titre expérimental, d'un bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique implanté au Japon,

1. Souhaite que soit poursuivie une politique de présence active auprès des Membres, telle que conduite à partir de 1991 avec l'institution de représentants régionaux au sein du Secrétariat ;
2. Approuve le renforcement de cette politique, et donne en conséquence son accord de principe à l'ouverture à cet effet, de bureaux d'appui régionaux, dès lors qu'une expérience en ce sens aura été tentée en Asie et Pacifique et se sera révélée probante, et
3. Demande au Secrétaire général de lui faire rapport à sa onzième session sur les conditions, les résultats et les enseignements susceptibles d'être présentés au vu de cette expérience, afin de pouvoir décider, le cas échéant, d'autres implantations éventuelles.

.....

A/RES/312(X)

Questions administratives et financières

a) Rapport du Secrétaire général

Point 11 a) de l'ordre du jour
(documents A/10/11 a)b) et A/10/11 a)b) Add.1)

L'Assemblée générale,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Prenant en compte l'amélioration enregistrée au niveau des recouvrements tant pour les contributions de l'année en cours, dont 59 pour cent avaient été reçus à la date d'ouverture de l'Assemblée générale, que pour les arriérés de contributions, dont plus de 1.400.000 dollars, correspondant aux années 1981 à 1992, ont été reçus ;

Ayant pris connaissance avec satisfaction que, conformément à la recommandation de sa neuvième session, un équilibre permanent a été maintenu entre les dépenses et les recettes, grâce à la prudente gestion administrative du Secrétaire général,

Notant néanmoins que la persistance des retards dans le versement de contributions nuit au bon fonctionnement de l'Organisation,

1. Demande instamment à tous les Membres de remplir leurs obligations financières dans les délais prévus au paragraphe 12 des Règles de financement annexées aux Statuts, afin que soient disponibles en temps utile les crédits nécessaires à la gestion du programme et aux autres activités du Secrétariat de l'Organisation, et
2. Demande au Secrétaire général de prendre les contacts nécessaires avec les Membres qui ont accumulé deux ans ou plus d'arriérés de contributions, afin de convenir avec eux de plans de paiement qui leur permettent de liquider leurs dettes dans des délais raisonnables.

.....

A/RES/313(X)

Questions administratives et financières

b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'exercice financier 1992

Point 11 b) de l'ordre du jour
(documents A/10/11 a)b) et A/10/11 a)b) Add.1)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice financier 1992, et du rapport du Secrétaire général sur les comptes de gestion du même exercice, qui lui ont été soumis conformément à l'article 17.2 du Règlement financier,

1. Prend acte du rapport des Commissaires aux comptes, dont elle les remercie ; et
2. Approuve les comptes de gestion de 1992.

.....

A/RES/314(X)

Questions administratives et financières

**c) Clôture, après vérification,
des comptes de gestion afférents
à la huitième période financière (1990-1991)**

Point 11 c) de l'ordre du jour
(document A/10/11 c)d))

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général concernant les comptes de gestion vérifiés afférents à la huitième période financière de l'Organisation (1990-1991),

1. Constate qu'à la clôture des comptes de ladite période, au 31 décembre 1992, leur solde présentait un excédent de 133.760 dollars ;

Ayant pris note de la recommandation du Conseil exécutif (décision CE/DEC/9 (XLV)) concernant cette question,

2. Décide d'autoriser l'affectation de cet excédent à un renforcement des moyens budgétaires consacrés aux activités d'éducation et de formation.

.....

A/RES/315(X)

Questions administratives et financières

**Rapport des Commissaires aux comptes et comptes
de gestion de l'exercice financier 1991**

Point 11 d) de l'ordre du jour
(document A/10/11 c)d))

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice financier 1991, et du rapport du Secrétaire général sur les comptes de gestion du même exercice, qui lui ont été soumis conformément à l'article 17.2 du Règlement financier,

1. Prend acte du rapport des Commissaires aux comptes, dont elle les remercie ; et
2. Approuve les comptes de gestion de 1991.

.....

A/RES/316(X)

**Projet de programme général de travail et de budget
de l'Organisation pour la période 1994-1995**

Point 12 de l'ordre du jour
(documents A/10/12, A/10/12 Add.1 et A/10/12 Add.2)

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 1994-1995, précédemment examiné par le Conseil exécutif et par ses organes subsidiaires, le Comité technique du programme et de la coordination et le Comité du budget et des finances,

1. Approuve le programme de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995 ;
2. Rappelle sa résolution 206(VII) qui autorise le Secrétaire général à procéder à l'exécution du programme général de travail en fonction des sommes recouvrées et des contributions en attente, en tenant le Conseil informé à cet égard ;
3. Approuve en outre la proposition du Secrétaire général de poursuivre l'amélioration de la collecte des données

relatives aux phénomènes touristiques, ainsi que de la méthodologie de leur appréhension économique, et ceci en vue de la convocation d'une deuxième Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme au cours du biennium 1996-1997, qui devrait avoir pour objet de promouvoir l'adoption d'un système cohérent de statistiques et d'information économique sur le tourisme;

Ayant pris note de l'offre généreuse du Gouvernement de la Turquie de contribuer, dans le cadre du programme-budget de l'Organisation, au développement du tourisme dans les Républiques d'Asie centrale et de la mer Noire,

4. Approuve le programme d'action établi par le Secrétaire général en consultation avec le Ministre du tourisme de la Turquie ;

Ayant été informée que les Etats concernés par la Route de la soie, chemin emprunté pendant des siècles pour unir l'Ouest et l'Est du continent eurasiatique, se sont réunis dans le cadre de sa présente session et ont lancé un appel à l'Organisation pour qu'elle mette sur pied un projet visant à la promotion de ce concept,

5. Prie le Secrétaire général d'accorder à cette initiative la priorité souhaitée par les Membres concernés, dans les limites prévues au budget et en collaboration avec le programme de la Route de la soie de l'UNESCO, afin de mener à bien cette activité ;

Ayant noté que l'évolution rapide de la parité entre le dollar américain et la peseta depuis la préparation du projet initial de budget, souligne le caractère aléatoire d'un budget calculé sur la base d'une parité mensuelle unique et la nécessité de prendre en compte une période de référence plus longue ;

6. Approuve, se fondant en cela sur la moyenne pondérée du taux de change opérationnel des Nations Unies pour la période janvier-septembre 1993 (soit 123 pesetas pour un dollar) un budget de 17.244.000 dollars pour la période financière 1994-1995, dont 8.442.000 dollars pour l'année 1994 et 8.802.000 dollars pour l'année 1995.

.....

A/RES/317(X)

**Projet de programme général de travail et de budget
de l'Organisation pour la période 1994-1995**

Sécurité et protection des touristes

Point 12 de l'ordre du jour

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution sur la sécurité et la protection des touristes (A/RES/177(VI)) adoptée en 1985,

Notant que la violence, les actes criminels commis contre les voyageurs, les touristes et les installations touristiques sont un problème mondial,

1. Condamne toute violence, menace de violence et tout acte criminel commis contre les voyageurs, les touristes et les installations touristiques ;
2. Demande aux Etats de prendre toutes les mesures appropriées à l'encontre des personnes coupables de ces crimes, et pour protéger les voyageurs, les touristes et les installations touristiques contre toute forme de violence ou d'activité criminelle, et
3. Demande au Secrétaire général d'élaborer des mesures pratiques que les pays pourraient mettre en oeuvre afin de parer à la violence et aux actes criminels commis contre les voyageurs, les touristes et les installations touristiques.

.....

A/RES/318(X)

**Fixation des contributions des Membres
au budget de l'Organisation pour la période 1994-1995**

Point 13 de l'ordre du jour
(documents A/10/13 et A/10/13 Add. 1)

L'Assemblée générale,

Ayant entendu le rapport du Secrétaire général sur la fixation des contributions des Membres pour la période financière 1994-1995,

Ayant entendu en outre la recommandation formulée par le Conseil exécutif dans sa décision 8 (XLVI),

Se fondant sur la résolution 263(VIII) et sur une ventilation prévisible des dépenses de la période 1994-1995, de 45 pour cent

pour celles payées en dollars et de 55 pour cent pour celles payées en pesetas,

1. Décide que les recettes budgétaires approuvées pour 1994-1995, dont les montants sont respectivement de 8.442.000 dollars et de 8.802.000 dollars, seront apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à concurrence de 7.816.00 dollars pour 1994 et de 8.176.000 dollars pour 1995, et que la différence sera couverte par les contributions des Membres affiliés, ainsi que par les autres sources de revenus énoncées dans le document A/10/13 Add. 1 ;
2. Décide également d'établir les contributions des Membres effectifs et associés en dollars et en pesetas, selon des pourcentages respectifs de 45 et 55 pour cent, en calculant la partie à payer en pesetas sur la base du taux de change budgétaire à savoir: 123 pesetas pour 1 dollar ;
3. Fait sienne la recommandation du Conseil exécutif (CE/DEC/8(XLVI)) de limiter, pendant le prochain biennium, les augmentations de contributions à un maximum de 12,5 pour cent par an, et
4. Décide de fixer la contribution des Membres affiliés pour la période 1994-1995 à 1.500 dollars par an, dont 1.300 dollars de contribution au budget de l'Organisation et 200 dollars pour le programme de travail desdits Membres.

.....

A/RES/319(X)

**Examen et approbation des accords conclus
par l'Organisation**

Point 14 de l'ordre du jour
(documents A/10/14, A/10/14 Add.1 et A/10/14 Add.2)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général (A/10/14, A/10/14 Add.1 et A/10/14 Add.2) sur les accords et les arrangements de travail conclus ou en cours de négociation avec des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées, conformément aux dispositions des alinéas l) et m) de l'article 12 des Statuts,

1. Décide :

- a) d'approuver l'arrangement de travail entre l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation mondiale du tourisme signé les 4 et 26 août 1992 respectivement par chacune des deux parties;
- b) d'approuver également les accords conclus avec les institutions privées suivantes :
- Protocole d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Université James Cook (North Queensland, Australie),
 - Protocole d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Utalii Collège du Kenya ;
 - Protocole d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Université Bogazici (Turquie) ;
 - Protocole d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Université Cornell (Etats-Unis) ;

Ayant pris connaissance des grandes lignes de divers accords actuellement en cours de discussion avec plusieurs Etats Membres,

Considérant les offres généreuses des Gouvernements canadien et espagnol visant à l'établissement, d'une part, d'un Secrétariat régional des Membres affiliés à Montréal et, d'autre part, d'un Secrétariat permanent des Membres affiliés au siège de l'Organisation,

Considérant également les offres généreuses reçues des Etats Membres pour la création d'un Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique afin de promouvoir la coopération régionale en matière de tourisme,

Ayant été informée que, lors de leur réunion conjointe tenue à Bali le 1er octobre 1993, les Commissions régionales pour l'Asie du Sud et pour l'Asie de l'Est et le Pacifique ont retenu le Japon pour accueillir le Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique,

2. Autorise le Secrétaire général à poursuivre des négociations et à conclure les accords suivants :

- a) Accord avec le Gouvernement du Canada relatif au Secrétariat régional des Membres affiliés à Montréal ;
- b) Accord administratif avec le Secrétariat général au tourisme du Ministère du commerce et du tourisme de l'Espagne relatif à l'établissement d'un Secrétariat permanent des Membres affiliés au siège de l'Organisation ;

- c) Accord-cadre avec le Gouvernement du Japon relatif au Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique ;
3. Autorise également le Secrétaire général à conclure un accord avec le Gouvernement du Japon, complémentaire à l'accord-cadre précité ;
4. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil exécutif et l'Assemblée générale informés de la mise en application desdits accords.
-

A/RES/320(X)

**Avenir de l'Organisation
et relations avec le système des Nations Unies ;
évolution juridique et statutaire de l'Organisation**

Point 15 de l'ordre du jour
(documents A/10/15 a), A/10/15 b), A/10/15 c)
A/10/15 a)c) Add.1, A/10/15 a)b)c) Add.2,
A/10/15 a)b)c) Add.3, A/10/15 a)b)c) Add.3 Corr.1,
A/10/15 a)b)c) Add.4 et A/10/15 a)b)c) Conf.Doc.1)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 265(VIII),

Rappelant également la décision 9(XLVI) du Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur l'avenir de l'Organisation et ses relations avec le système des Nations Unies et l'évolution juridique et statutaire de l'Organisation (A/10/15 a), A/10/15 b), A/10/15 c), A/10/15 a)c) Add.1, A/10/15 a)b)c) Add.2, A/10/15 a)b)c) Add.3, A/10/15 a)b)c) Add.3 Corr.1, A/10/15 a)b)c) Add.4) et A/10/15 a)b)c) Conf.Doc.1),

Ayant entendu les suggestions et observations présentées par différents pays, ainsi que la réserve formulée par l'Argentine s'agissant de l'article 13.4 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale,

Désireuse d'apporter aux textes statutaires certaines modifications de nature à renforcer l'action de l'Organisation dans les domaines de sa compétence,

1. Félicite le Groupe restreint de personnalités constitué par le Conseil exécutif (décision 12(XLV)), et le Secrétaire

général pour le travail en profondeur qu'ils ont accompli;

2. Approuve les orientations exposées dans le rapport du Secrétaire général (A/10/15 a)), et estime que l'OMT doit conserver le statut juridique qui est actuellement le sien, d'organisation internationale intergouvernementale liée aux Nations Unies par un Accord de coopération, sans pour autant devenir une institution spécialisée des Nations Unies ni adhérer à la Caisse commune des pensions des Nations Unies ;
3. Adopte les amendements au Règlement financier, au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et au Statut du personnel, proposés par le Secrétaire général dans les documents A/10/15 b) et A/10/15 c), tels qu'ils ont été modifiés par le Groupe restreint de personnalités et reproduits dans les documents A/10/15 a)b)c) Add.3, A/10/15 a)b)c) Add.3 Corr.1 et A/10/15 a)b)c) Add.4 ;
4. Recommande au Conseil exécutif d'adopter les propositions d'amendements relevant de sa compétence, figurant dans les mêmes documents et, en particulier, les propositions d'amendements au Règlement du personnel, afin de mettre celui-ci en harmonie avec le Statut du personnel révisé ;
5. Prie le Secrétaire général de poursuivre ses consultations en vue de l'amélioration de la protection sociale des membres du personnel après la cessation de leur service et de saisir le Conseil exécutif de propositions précises en ce sens lors de sa quarante-huitième session, et
6. Considère qu'eu égard, respectivement, aux articles 18 et 59 du Règlement financier, d'une part, et du Règlement intérieur de l'Assemblée, d'autre part, les amendements à ces deux textes prennent effet à la date de leur adoption par l'Assemblée générale et que ceux apportés au Statut du personnel, prendront effet en même temps que ceux afférents au Règlement du personnel, qui les complètent.

.....
A/RES/321(X)

Rapport sur la Journée mondiale du tourisme
et adoption des thèmes pour 1994 et 1995

Point 16 de l'ordre du jour
(document A/10/16)

L'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du rapport soumis par le Secrétaire

général sur la Journée mondiale du tourisme de 1991 et 1992, ainsi que des deux thèmes proposés par le Conseil exécutif pour la Journée mondiale du tourisme de 1994 et 1995,

Ayant noté avec satisfaction les résultats particulièrement encourageants obtenus notamment par la célébration, en 1991, de la Journée mondiale du tourisme parallèlement à la tenue de la neuvième session de l'Assemblée générale à Buenos Aires (Argentine), et, plus encore, en 1992, dans le cadre de l'Exposition universelle de Séville (Espagne), qui ont fait ressortir l'importance croissante de cette initiative et ses répercussions favorables sur l'opinion publique,

Ayant été informée des mesures prises par le Secrétaire général pour que la Journée mondiale du tourisme de 1993 se déroule dans les meilleures conditions et remporte un large succès,

Ayant pris connaissance avec intérêt des propositions formulées par le Conseil exécutif pour la Journée mondiale du tourisme de 1994 et 1995,

1. Décide d'adopter les thèmes ci-après pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme de 1994 et 1995 :

pour 1994 **Qualité du personnel, qualité du tourisme**

pour 1995 **L'OMT - Vingt ans d'action au service du tourisme mondial**

2. Invite les Membres de l'Organisation à mettre pleinement à profit les opportunités qu'offre la Journée mondiale du tourisme pour sensibiliser toujours davantage les décideurs publics et privés et, au-delà, l'opinion publique à l'importance du tourisme, en suscitant un intérêt croissant pour ce phénomène et en valorisant son image, et
3. Prend note avec intérêt de la suggestion formulée par Malte indiquant que la coopération régionale pourrait être le thème d'une future Journée mondiale du tourisme.

.....

A/RES/322(X)

Nomination du Secrétaire général pour la période 1994-1997
sur recommandation du Conseil exécutif

Point 17 de l'ordre du jour
(document A/10/17)

L'Assemblée générale,

Vus les articles 12 c) et 22 des Statuts et 38 g), 43 et 53 de son Règlement intérieur,

Etant saisie de la recommandation formulée par le Conseil exécutif dans sa décision 2(XLV),

Nomme M. Antonio Enríquez Savignac au poste de Secrétaire général de l'Organisation pour la période 1994-1997.

.....

A/RES/323(X)

Election des Membres du Conseil

Point 18 de l'ordre du jour
(documents A/10/18 et A/10/18 Add.1)

L'Assemblée générale,

Eu égard aux articles 14 et 15 des Statuts et aux articles 43, 54 et 55 de son Règlement intérieur,

1. Déclare élus comme Membres du Conseil exécutif, pour la période 1994-1997, les 12 Membres effectifs ci-après :

- Chili
- Chypre
- Egypte
- Fédération de Russie
- France
- Ghana
- Inde
- Kenya
- Mexique
- Pakistan
- République arabe syrienne
- Tunisie

2. Prend note du fait que les Membres associés seront appelés à désigner en leur sein leur représentant au Conseil exécutif et de ce que le Président des Membres affiliés (Club Méditerranée) continuera à représenter ces derniers jusqu'en 1995.

.....

A/RES/324(X)

**Election des Commissaires aux comptes
pour la période 1994-1995**

Point 19 de l'ordre du jour
(document A/10/19)

L'Assemblée générale,

Considérant les dispositions de l'article 12 g) des Statuts de l'Organisation et les recommandations du Conseil exécutif relatives aux Etats Membres qui ont soumis leur candidature,

Ayant reconnu le travail compétent des Commissaires aux comptes élus pour la présente période biennale, M. Abduhu Mahmood Khan (Bangladesh) et M. Angel Turrión Macías (Espagne),

1. Remercie ces derniers pour leur contribution, et
2. Renouvelle le mandat de l'Espagne et élit Sri Lanka à la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation pour la période biennale 1994-1995.

.....

A/RES/325(X)

**Lieu et dates de la onzième session
de l'Assemblée générale**

(Point 20 de l'ordre du jour)
(document A/10/20)

L'Assemblée générale,

Vus l'article 20 des Statuts et l'article premier, paragraphes 2 et 3, de son Règlement intérieur,

Ayant pris note de l'invitation de l'Egypte et du désistement du

Maroc en sa faveur,

1. Remercie vivement le Gouvernement égyptien de son invitation ;
2. Exprime sa reconnaissance au Maroc pour la générosité et l'esprit de solidarité dont il fait preuve en acceptant de différer sa candidature à 1997 ;
3. Décide de se réunir en Egypte pour sa onzième session ;
4. Remercie le Brésil, la Chine, le Maroc, le Pérou, la Roumanie et la Turquie pour l'intérêt qu'ils ont exprimé, d'abriter sa douzième session en 1997 ;
5. Prend note de l'appui des Commissions de l'OMT pour l'Afrique et pour le Moyen-Orient en faveur de la candidature du Maroc, d'accueillir l'Assemblée générale en 1997 ;
6. Prend note également de l'appui exprimé, lors de leur réunion conjointe, par la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et par la Commission de l'OMT pour l'Asie du Sud en faveur de la candidature de la Chine d'accueillir l'Assemblée générale en 1997, et
7. Décide de se prononcer sur cette question lors de sa onzième session, et
8. Exprime sa satisfaction devant le nombre de pays qui ont manifesté leur souhait d'accueillir des sessions de l'Assemblée.

.....

A/RES/326(X)

Remerciements au pays-hôte

L'Assemblée générale,

Constatant avec une satisfaction particulière l'heureux achèvement de ses travaux, rendu possible par les excellentes conditions de travail offertes à l'Organisation par le Gouvernement de l'Indonésie et, notamment, par le Ministère du tourisme, des postes et des télécommunications,

1. Exprime sa profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple indonésiens et, notamment, aux autorités et au peuple de Bali, pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à la dixième session de l'Assemblée générale, et pour les services très efficaces qui ont été mis à sa disposition ;
2. Adresse en particulier ses vifs remerciements à S.E. le général Suharto, Président de la République d'Indonésie, qui a fait à l'Assemblée l'honneur d'ouvrir sa dixième session, et
3. Adresse également ses remerciements et ses félicitations les plus sincères à S.E. Monsieur le Ministre Joop Ave, pour l'efficacité remarquable avec laquelle il a présidé les travaux de sa dixième session.